

Mode d'emploi de : e-phy

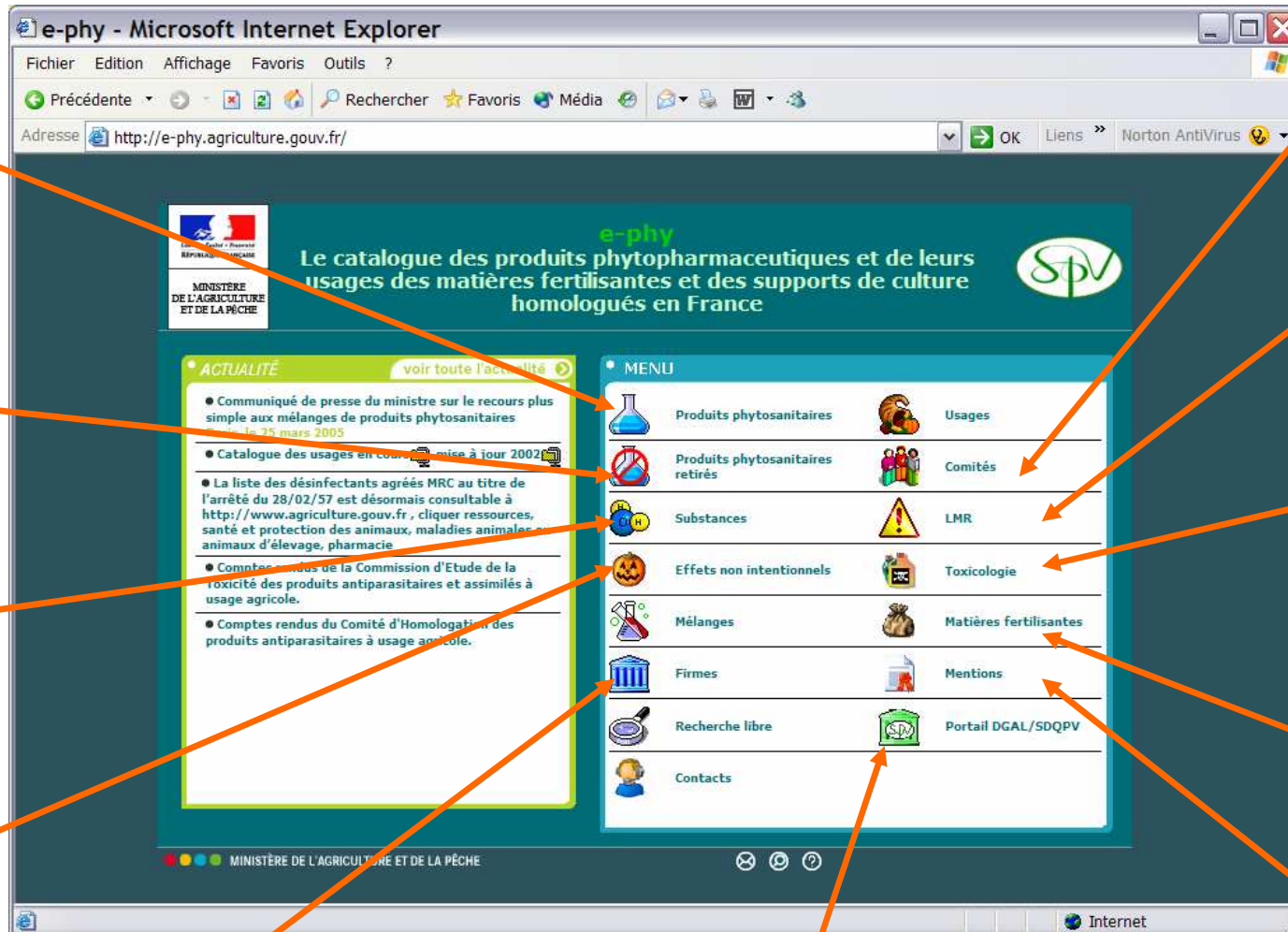
Catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages



L'adresse du site Internet du ministère de l'agriculture qui permet de consulter les informations relatives aux produits phytosanitaires et à leurs usages ainsi que de nombreuses informations s'y rapportant (substances, sociétés) est la suivante : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>.

La page d'accueil présentée ci-dessous regroupe les dernières nouveautés du site ou des informations importantes à retenir. Elle est détaillée en page suivante.





Liste alphabétique avec une page par produit + les usages de ce produit + les données toxicologiques (phases de risques...) + ZNT (Zones Non Traitées) et DAR (Délais Avant Récolte) pour certains.

Recherche d'intrants retirés :
* par ordre alphabétique
* par année de retrait

Liste alphabétique avec une page par substance + les produits contenant cette substance + les usages de ces produits

* Effets sur les organismes utiles, nuisibles
* Phénomènes de résistance
* Action sur les plantes

Liste alphabétique avec une page par société + les produits classés par substance active

Liens vers SDQPV et les sites SRPV

Emploi autorisé dans les jardins

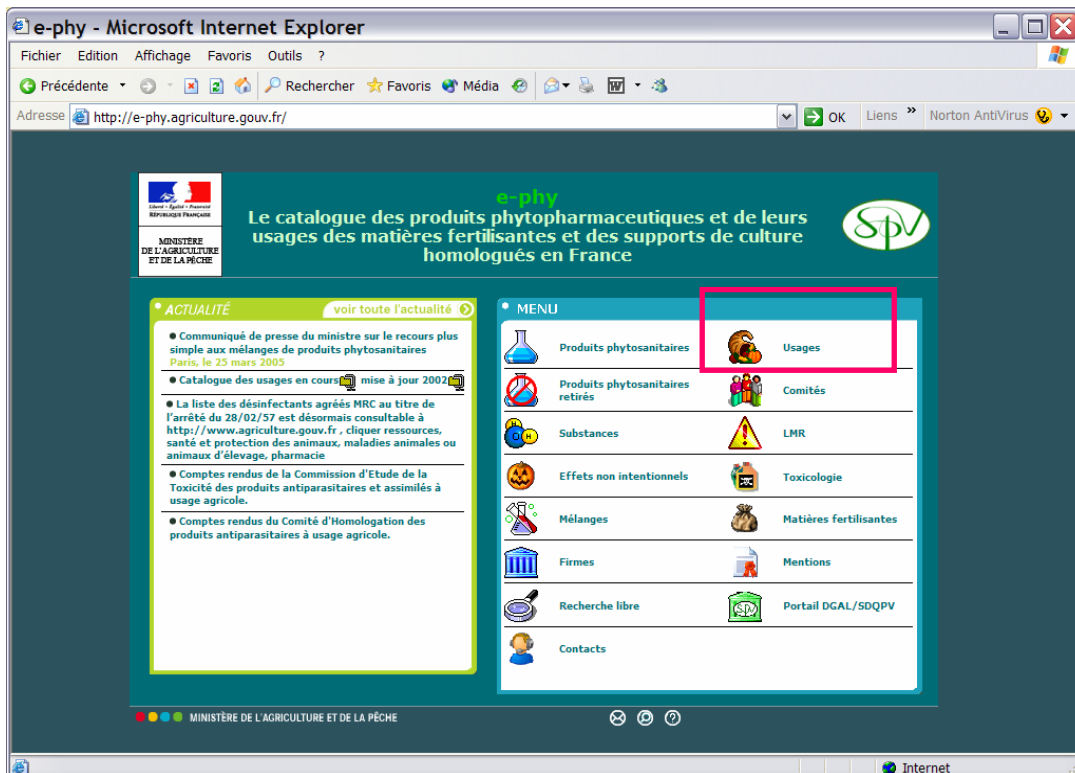
Liste des comités par date + toutes les décisions de ce comité

Limites Maximales de résidu :
*consultation par substance résidu
*consultation par végétal résidu

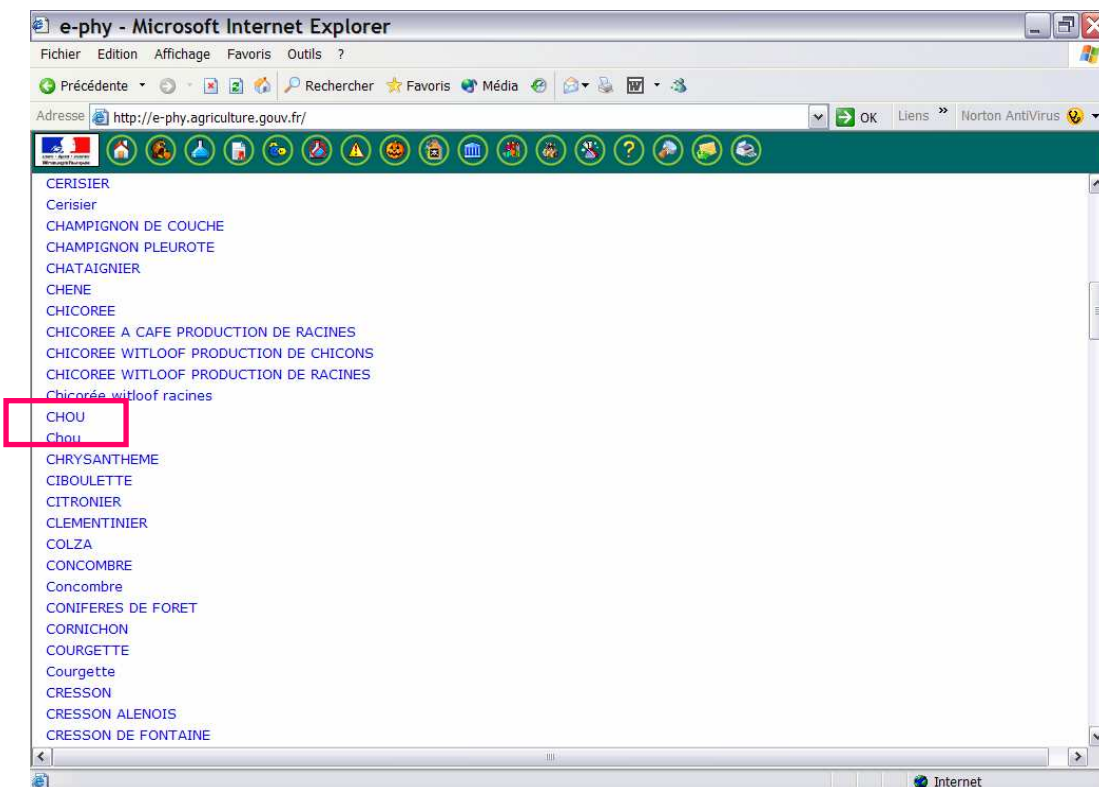
Liste des différents risques toxicologiques + liste des produits comportant des risques

Catalogue des différentes matières fertilisantes et des supports culture homologués de décembre 2005

Lorsque vous souhaitez savoir si il existe un traitement contre une maladie ou un ravageur bien spécifique sur une culture, il faut cliquer sur l'icône USAGES (voir ci-dessous).



Une nouvelle fenêtre s'ouvre et vous obtenez une liste de cultures. Le site couvre tous les secteurs d'activité : grandes cultures, maraîchage, ornement, arboriculture....
 A titre d'exemple, si vous recherchez un traitement sur feuilles contre la Piéride du chou (*Pieris brassicae*) vous sélectionnez CHOU dans la liste des cultures, comme ci-dessous :



Le catalogue des usages actuels apparaît alors pour la culture chou. Il suffit ensuite de vérifier dans cette liste que l'usage que l'on recherche existe bien. Dans le cas de la piéride du chou, il y a 110 spécialités autorisées en traitement des parties aériennes comme le montre l'image suivante.

CHOU * TRAIT. DU SOL * NEMATODES SP	1
CHOU * TRAIT. DU SOL * SCLEROTINIOSE	1
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * ALTERNARIA SP	27
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * BACTERIOSES	25
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * CECIDOMYE DU CHOU-FLEUR	48
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * CHARANCONS DE LA TIGE	31
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * MILDIOU	53
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * MOUCHE DU CHOU	5
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * MYCOSPHAERELLA BRASSICICOLA	20
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * NOCTUELLES DEFOLIATRICES	62
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * PETITES ALTISES DU CHOU	50
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * PHOMA LINGAM	6
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * PIERIDE DU CHOU	110
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * PUCERONS	54
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * PYRALE DES CRUCIFERES	32
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * RHIZOCTONIA SOLANT	6
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * SCLEROTINIOSE	5
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * TEIGNE DES CRUCIFERES	22
CHOU * TRAIT. PARTIES AERIENNES * TENTHREDE DE LA RAVE	47
CHOU * TRAITEMENT DES PLANTS * ALTERNARIA	3
CHOU * TRAITEMENT DES PLANTS * PHOMA LINGAM	3
CHOU * TRAITEMENT DES SEMENCES * HERNIE DES CRUCIFERES (TREMPAGE)	1
CHOU * TRAITEMENT DES SEMENCES ET/OU DES PLANTS * MOUCHE DU CHOU SUR CHOU-FLEUR	1
CHOU * TRAITEMENT SEMENCES ET/OU DES PLANTS * BOTRYTIS	3

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE Source=MAAPR/e-phy 02/08/2006 Accueil

Attention : pour certains ravageurs (mouche de l'oignon, mouche de la carotte...) ou maladies (ici sclérotiniose sur chou) vous avez plusieurs usages selon l'application visée :

- soit en traitement de sol,
- soit en traitement des parties aériennes.

D'où la nécessité de bien prendre connaissance de tout le contenu du catalogue des usages actuels concernant la culture ciblée afin de ne pas commettre d'erreurs lors du choix des produits phytosanitaires.

Il ne reste plus alors qu'à consulter la liste des différentes spécialités autorisées et les dosages associés. Parfois, un « lutin » apparaît à gauche de la spécialité : il s'agit de la mention « emploi autorisé dans les jardins ».

Spécialité	Société	Substance	Dose d'emploi	Unité	Date référence
AGRO-ZIP	CERA CHEM S.A.R.L.	Alphaméthrine 100 G/L	0.100	L/HA	06/10/2003
AGROTECH-LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 CS	AGROTECH	Lambda cyhalothrine 100 G/L	0.075	L/HA	07/10/2005
ALPHAGUARD 100 EC	GHARDA CHEMICALS LIMITED	Alpha-cyperméthrine 100 G/L	0.100	L/HA	30/11/2002
ARUBEX 50 EC	NOVAMEX	Cyperméthrine 50 G/L	0.060	L/HL	29/04/2001
ASTOR	BASF AGRO SAS	Alphaméthrine 100 G/L	0.100	L/HA	11/10/2002
ASTOR MD	BASF AGRO SAS	Alphaméthrine 15 %	0.070	KG/HA	01/12/2000
AVAUNT WG	DU PONT DE NEMOURS (FRANCE) S.A.S.	Indoxacarbe 30 %	0.085	KG/HA	06/06/2003
BACIVERS	VALENT BIOSCIENCES	Bacillus thuringiensis var. kurstaki 6,4 %	0.750	KG/HA	06/02/2004
 BACTOSPEINE JARDIN LIQUIDE SOVILO	SCOTTS FRANCE S.A.S.	Bacillus thuringiensis serotype 3 20 G/L+Pipéronyl butoxyde 50 G/L+Pyrethrines 24 G/L	5.000	L/HA	01/10/1999
BACTOSPEINE KOPPERT	KOPPERT FRANCE	Bacillus thuringiensis serotype 3 16000 UAAK/MG	0.600	KG/HA	01/12/1987
		Bacillus thuringiensis serotype			



Mention : EMPLOI AUTORISE DANS LES JARDINS

(Liste des intrants autorisés ou non qui portent la mention : Emploi autorisé dans les jardins)